



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 30 janvier 2014

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 23 janvier 2014

Publié le 31 janvier 2014

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 86

Nombre de présents participant au vote : 68

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 14

SCRUTIN : POUR : 82

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Benoît BORDAT	M. Michel ROTGER
M. Pierre PRIBETICH	M. Joël MEKHANTAR	M. François NOWOTNY
M. Jean ESMONIN	M. Philippe DELVALEE	Mme Christine MASSU
Mme Colette POPARD	Mme Anne DILLENSEGER	M. Claude PICARD
M. Rémi DETANG	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Gaston FOUCHERES
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Elizabeth REVEL	M. Pierre PETITJEAN
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-François DODET	Mme Christine DURNERIN	M. Philippe GUYARD
M. François DESEILLE	Mme Nelly METGE	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Patrick CHAUPUIS	Mme Elisabeth BIOT	M. Gilles MATHEY
M. Michel JULIEN	Mme Nathalie KOENDERS	M. Jean-Claude GIRARD
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	Mme Françoise EHRE
Mme Catherine HERVIEU	M. Alain MARCHAND	M. Patrick BAUDEMMENT
M. François-André ALLAERT	Mme Hélène ROY	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Murat BAYAM
M. Jean-Paul HESSE	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Michel BACHELARD
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Jean-Yves PIAN	M. Philippe BELLEVILLE
M. Patrick MOREAU	Mme Stéphanie MODDE	M. Gilles TRAHARD
M. Dominique GRIMPRET	M. Philippe CARBONNEL	Mme Noëlle CAMBILLARD
M. Didier MARTIN	M. Alain LINGER	M. Jean DUBUET
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Louis LAURENT	M. Patrick ORSOLA
M. André GERVAIS	M. Roland PONSAA	Mme Michèle CHALLAUX
M. Alain MILLOT		Mme Françoise VANNIER-PETIT.

Membres absents :

M. Jean-François GONDELLIER	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Gilles TRAHARD
M. Christophe BERTHIER	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
Mme Christine MARTIN	M. Gérard DUPIRE pouvoir à Mme Colette POPARD
Mme Lê Chinh AVENA	M. Yves BERTELOOT pouvoir à M. Alain MILLOT
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
	M. Mohammed IZIMER pouvoir à M. Alain MARCHAND
	M. Franck MELOTTE pouvoir à M. Alain LINGER
	Mme Louise BORSATO pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER
	M. Michel FORQUET pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAIT
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Jean-Philippe SCHMITT pouvoir à M. Nicolas BOURNY
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET
	M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME**Délégation des aides à la pierre pour le logement (parc public - rénovation du parc privé ancien) - Avenant de fin de gestion 2013 et modalités de l'exercice 2014**

L'année 2013 constitue la 4^{ème} année de la 2^{ème} contractualisation (2010-2015) du Grand Dijon en matière de gestion, par délégation de l'État, des aides à la pierre pour le logement concernant d'une part, le développement de l'offre du parc locatif public et d'autre part, la rénovation du parc privé ancien.

Il importe de souligner que l'ensemble de cette dynamique, conduite et accompagnée financièrement de manière significative par la Communauté d'agglomération, s'inscrit dans une réponse aux besoins en logements exprimés à l'échelle de l'agglomération dijonnaise et participe conjointement à maintenir l'activité des professionnels et entreprises du secteur de la construction et de l'amélioration de l'habitat.

Parc locatif public : développement de l'offre

La Délégation 2013 du Grand Dijon a reposé sur le **financement de 551 nouveaux logements locatifs**, soit une mise en œuvre à hauteur de **75 % de l'objectif 2013 total** (736 logements) :

- 242 PLUS, soit 58 % de l'objectif annuel (423) ;
- 121 PLAI, soit 63 % de l'objectif annuel (192) ;
- 188 PLS, soit 155 % de l'objectif (121), dont une opération de résidence pour étudiants située à Dijon.

Cette programmation repose sur un coût total prévisionnel d'opérations de 77 millions d'euros.

Les **subventions déléguées de l'État** ont été mobilisées pour un montant de **1 035 450 €**, représentant 72 % de l'enveloppe 2013. Le solde de 404 550 € fera l'objet d'un report sur l'exercice 2014. Les **subventions du Grand Dijon** afférentes à cette programmation reposent sur un **montant de 10,3 millions d'euros**, représentant en moyenne 12 % des coûts d'opération.

Ce niveau partiel de mise en œuvre s'explique par le retard et/ou le blocage opérationnel de certains programmes.

En complément de cette programmation locative, ont été agréés **36 logements en PSLA** (location-accession), représentant 64 % de l'objectif 2013 (56 logements) : cette programmation en terme de location-accession est à souligner car il s'agit d'un levier pour la primo-accession sociale et les parcours résidentiels sur le territoire de l'agglomération.

Rénovation du parc privé ancien

Les décisions de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH) du Grand Dijon ont porté sur le financement des travaux pour un **total de 153 logements**.

124 logements concernent des propriétaires-occupants dont :

- **93 logements relevant du programme "Habiter Mieux"** (116 % de l'objectif établi à 80) ; à noter qu'une dizaine de ces logements concernent des accédants dans l'ancien ;
- **31 logements portent sur des travaux liés à l'autonomie dans le logement** en lien avec le vieillissement et le handicap.

Les dossiers de propriétaires-bailleurs en locatif à loyer encadré portent sur 29 logements, représentant 49 % de l'objectif 2013.

Il est souligné qu'est intervenu le financement des neufs premiers dossiers "Habiter Mieux" émanant de propriétaires-bailleurs lié à l'ouverture réglementaire du programme, à compter du 1er juillet 2013, au secteur locatif.

Il est précisé par ailleurs qu'ont été financés des travaux sur trois copropriétés représentant un total de 191 logements :

- une copropriété située à Chenôve (100 logements) et une copropriété située à Talant (77 logements) pour des travaux de mise en accessibilité de l'immeuble ;
- une copropriété située à Dijon suite à arrêté de péril.

L'ensemble de ces opérations porte sur un total de travaux de 2,933 M€ pour un montant total de subventions Anah déléguées de 1,9 M€, soit un taux de subvention moyen de l'ordre de 60 % pouvant atteindre 100 % pour certains dossiers de propriétaires-occupants "Habiter Mieux".

Il est à noter que l'enveloppe Anah déléguée a fait l'objet d'un complément à hauteur de 438 620 € au vu du nombre de dossiers déposés.

Il est précisé également que le Grand Dijon aura mobilisé, sur ses fonds propres et conformément à ses modalités d'intervention, un montant total de subventions de 167 546 € pour soutenir ces projets.

En matière d'ingénierie, le coût de la prestation du CDAH-PACT s'est élevée en 2013 à 162 575 €. Le Grand Dijon a bénéficié à ce titre d'un soutien financier à hauteur de 91 194 € versé par l'Anah.

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** l'avenant de fin de gestion 2013 relatif à la Délégation des aides à la pierre pour le logement (parc locatif public et rénovation du parc privé ancien), tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer cet avenant ainsi que tout acte utile à l'exécution de ses dispositions.



P R O J E T

**Convention 2010-2015
de Délégation des Aides à la pierre
pour le logement
Parc locatif public et
Parc privé ancien**

Avenant de fin de gestion pour l'année 2013



**Avenant de fin de gestion relatif
à la Délégation 2013
de gestion des aides à la pierre
pour le logement**

Entre :

La Communauté de l'agglomération dijonnaise, représentée par Monsieur François REBSAMEN, Président, ci-après dénommée le Grand Dijon,

et

L'État, représenté par Monsieur Pascal MAILHOS, Préfet de la Région Bourgogne, Préfet du Département de la Côte d'Or,

Vu la convention-cadre initiale signée le 18 août 2010, entre le Grand Dijon et l'État, relative à la délégation de gestion 2010-2015 des aides à la pierre pour le logement;

Vu la convention signée le 18 août 2010, entre le Grand Dijon et l'ANAH, pour la gestion des aides relatives à la rénovation à l'habitat privé ancien;

Vu la répartition des enveloppes 2013 arrêtée en CAR en date du 15 février 2013;

Vu l'avenant 2013 à la convention cadre 2010-2015 de délégation des aides à la pierre signé le 12 avril 2013;

Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 21 mars 2013 approuvant les dispositions de l'avenant n°1 pour l'année 2013 relatif à la convention-cadre 2010-2015 de délégation de gestion des aides à la pierre.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1er :

Les articles B1 et B2 de l'avenant annuel initial 2013 relatif à la répartition des moyens mis à la disposition du délégataire par l'État sont modifiés de la façon suivante :

B 1 – Pour 2013, l'enveloppe de droits à engagement délégués est fixée à **3 365 553 €**.

B 2 – L'enveloppe déléguée pour le logement public à loyer modéré est de **1 440 000 €** dont 1 035 450 € ont été consommés au 31 décembre 2013. Le solde de 404 550 euros fera l'objet d'un report sur l'exercice 2014.

L'enveloppe financière pour l'habitat ancien privé ancien est de **1 925 553 €** dont **375 553 €** de crédits relevant du programme "Habiter Mieux".

Article 2 :

Parallèlement, les objectifs quantitatifs définis dans l'avenant n°1 de 2011 à l'article A, sont révisés de la façon suivante :

Parc locatif public : 587 logements ont été financés en 2013

A1-a)

L'objectif de logements PLUS-PLAI est ramené à un objectif de logements répartis comme suit :

- **121** PLAI (dont 91 financés à hauteur de 9000 euros et 25 à hauteur de 7500 euros et 5 à hauteur de 5790 euros)
- **242** PLUS

A1-b)

L'objectif de logements à loyer modéré PLS est porté à **188 logements**.

A1-c)

L'objectif de logements financés en PSLA est ramené à **36**.

Rénovation du parc privé ancien

A2

Propriétaires occupants(PO)

A été financée la rénovation de 124 logements :

- a) **93 logements relevant du programme "Habiter Mieux"**, dont 11 logements très dégradés ont été financés sur un objectif de 80
- b) 0 traitement de logements indignes
- c) traitement de 31 logements "autonomie"

Propriétaires occupants(PB)

A été financée la rénovation de 29 logements PB à loyer encadré représentant 49 % de l'objectif annuel,

- 47 % de l'objectif pour les logements à loyer conventionnés sociaux ou très sociaux (17 sur un objectif de 36 logements)
- 50 % pour les logements à loyer intermédiaire (12 logements pour un objectif de 24)

- a) Traitement de 1 logement indigne pour un objectif de 18
- b) Traitement de 19 logements très dégradés pour un objectif de 18
- c) Traitement de 9 logements travaux d'amélioration pour un objectif de 24, dont 9 logements éligibles au programme « Habiter mieux »
- d) Traitement de 191 logements situés en copropriétés

Article 3:

Le présent avenant de fin de gestion relatif à la Délégation 2013 des aides à la pierre du Grand Dijon fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

A Dijon, le

Le Préfet de la région Bourgogne,
Préfet de la Côte d'Or

Le Président de la Communauté de
l'agglomération dijonnaise,

Pascal MAILHOS

François REBSAMEN